

COMMUNE DE DREVANT
CONVOCATION DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de DREVANT a été convoqué par nous, Patrick BIGOT, Maire sortant de DREVANT, pour une session ordinaire le cinq juin.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026.
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le conseil municipal, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales.
3. Elections des délégués et délégués suppléants pour l'élection des sénateurs.
4. Délibération pour la vente de la parcelle cadastrée ZL n° 114.
5. Délibération pour la vente des parcelles cadastrées ZK n°8-n° 9-n° 143-n° 144.
6. Délibération pour la réfection de l'éclairage public du parking de la salle polyvalente.
Délibération pour le fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de France pour l'éclairage public Rue du Champ des Chevaux.
7. Délibération portant désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
8. Questions et informations diverses.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation : 28.05.2026

Date de l'affichage : 28.05.2026

L'an deux mille vingt-six , le cinq juin, le conseil municipal de DREVANT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick BIGOT, Maire sortant.

Etaient présents : Mrs BIGOT Patrick - COZIEN Denis - DELAUNAY Jordan - LAMY Pascal - PASCAUD Jérôme - NOGUERA David - RIVIÈRE Sébastien.

Mmes GUILLOT Elsa – HELY Nathalie - MOUZÉ Dominique

Absents excusés : M. MAZERAT Jean-François

Mmes ANDRÉ Annie - BALLEREAU Virginie - DEMAYER Brigitte - LANGLOIS Milka

Pouvoir de Madame ANDRÉ Annie à Monsieur PASCAUD Jérôme

Pouvoir de Madame BALLEREAU Virginie à Monsieur LAMY Pascal

Pouvoir de Madame DEMAYER Brigitte à Monsieur BIGOT Patrick

Pouvoir de Madame LANGLOIS Milka à Monsieur DELAUNAY Jordan

Pouvoir de Monsieur MAZERAT Jean-François à Monsieur COZIEN Denis

Constatant que les conditions de quorum sont réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseils municipaux.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Denis COZIEN a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026.

Le compte rendu de la réunion du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le conseil municipal, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités.

Monsieur Patrick BIGOT, Maire, présente ce dossier.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales ; la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire est communiquée.

A savoir :

- Achat d'un bloc de secours pour le garage du restaurant communal pour un montant de 173,74 € TTC, Sonepar 18000 Bourges.
- Achat d'un taille haie Stihl HA07-011-3530 pour un montant de 354,00 € TTC, Cloué équipement 18200 Saint-Amand-Montrond.
- Diagnostic amiante + état des risques et pollution pour un montant de 130,00 € TTC, CESAM 18200 Saint-Amand-Montrond.
- Flyers Petites Cités de caractère, pour un montant de 714,00 € TTC, imprimerie Octavo, 72000 Le Mans.
- Verin pour le broyeur, pour un montant de 456,92 € TTC, SAS MOREAU, 18200 Orval.

3. Elections des délégués et délégués suppléants pour l'élection des sénateurs.

Les élections des sénateurs de la série 2 dont le département du Cher fait partie auront lieu cette année. La date est fixée au dimanche 27 septembre 2026.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour 6 ans par un collège électoral composé de grands électeurs (article L.279 à L.293-3 du code électoral).

Préalablement à cette élection, il est demandé aux conseils municipaux de désigner des délégués et délégués titulaires.

Voir Procès-verbal ci-joint.

4. Délibération pour la vente de la parcelle cadastrée ZL n° 114.

Lors de sa séance du conseil municipal du 28 avril 2026, Monsieur et Madame BERRUET Frédéric ont fait la demande d'acquérir la parcelle cadastrée ZL n° 114 appartenant à la commune au prix de 10 000 €. Le Conseil municipal a estimé que ce montant ne correspondait pas à la valeur du bien. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de rentrer en négociation avec les acquéreurs.

Suite à un entretien avec Monsieur et Madame BERRUET Frédéric, ces derniers ont présenté une nouvelle offre d'acquisition au prix de 15 000 € net vendeur.

Considérant que cette nouvelle proposition a été jugée satisfaisante et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'offre d'acquisition présentée par Monsieur et Madame BERRUET Frédéric ;
- De vendre la parcelle communale cadastrée section ZL n°114, d'une superficie de 1 190 m², au prix de 15 000 € (quinze mille euros) net vendeur ;
- De préciser que les frais d'acte et autres frais liés à la vente seront intégralement supportés par les acquéreurs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.
- L'étude de Maître Stéphane VIGNANCOUR, Notaire à Saint-Amand-Montrond, est retenue pour établir l'acte.

5. Délibération pour la vente des parcelles cadastrées ZK n°8-n° 9-n° 143-n° 144.

Lors de sa séance du conseil municipal du 28 avril 2026, Monsieur AGEORGES Olivier et Madame MOURGUES Angélique ont fait la demande d'acquérir les parcelles cadastrées ZK n° 8-9-143 et n°144 appartenant à la commune au prix de quinze mille euros net vendeur (15 000 €).

Le conseil municipal s'est déclaré favorable à cette vente sous réserve de la réalisation d'un diagnostic amiante.

Le diagnostic amiante demandé par le conseil municipal a été réalisé le 06 mai 2026 par l'entreprise C.E.S.A.M à Saint-Amand-Montrond, il ne révèle aucune objection à la cession desdites parcelles ;

Considérant que le prix proposé de quinze mille euros net vendeur (15 000 €) correspond à la valeur du bien et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'offre d'acquisition présentée par Monsieur AGEORGES Olivier et Madame MOURGUES Angélique ;
- De vendre les parcelles cadastrées section ZK n°8, n°9, n°143 et n° 144, d'une superficie totale de 3 063 m², au prix de 15 000 € (quinze mille euros) net vendeur ;
- De préciser que les frais d'acte et autres frais liés à la vente seront intégralement supportés par les acquéreurs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.
- L'étude de Maître Stéphane VIGNANCOUR, Notaire à Saint-Amand-Montrond, est retenue pour établir l'acte.

6. Délibération pour la réfection de l'éclairage public du parking de la salle polyvalente.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'une panne affecte l'alimentation électrique du parking de la salle polyvalente et qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du câble souterrain d'alimentation.

À cet effet, le SDE 18 a établi un devis d'un montant total de **5 715,89 € HT** pour la réalisation de ces travaux.

Conformément aux modalités de participation financière applicables, la contribution de la commune sera calculée sur la base de **50 % du montant hors taxes des travaux**, soit un montant prévisionnel de **2 857,95 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de remplacement du câble souterrain d'alimentation électrique du parking de la salle polyvalente ;
- **Accepte** le devis présenté par le SDE 18 pour un montant total de 5 715,89 € HT ;
- **Accepte** la participation financière de la commune calculée sur la base de 50 % du montant HT des travaux, soit un montant prévisionnel de 2 857,95 € HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;

6. Délibération pour le fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de France pour l'éclairage public Rue du Champ des Chevaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a sollicité la réalisation de travaux d'extension du réseau d'éclairage public Rue Joseph Petit et Rue du Champ des Chevaux.

Il indique que, suite à un changement de prestataire intervenu dans le cadre de cette opération, le montant des travaux a été réévalué, entraînant une augmentation du devis initial.

Le montant total des travaux est de 22 259,03 € HT, le SDE 18 prend en charge 50 % soit 11 129,51 € HT, la somme restante sera prise en charge à 50 % par la Communauté de Communes Cœur de France et 50 % à la charge de la commune.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de France, correspondant à 50 % du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** sa participation financière au titre d'un fonds de concours de 50 % du montant restant à charge de la Communauté de Communes Cœur de France.

7. Délibération portant désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération en date du 08 décembre 2021 du conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de France portant composition de la CLECT ;

Considérant que par une délibération en date du 08 décembre 2021, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire et un représentant suppléant pour les communes membres ;

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le Conseil municipal parmi ses membres ;

Considérant la candidature de Monsieur BIGOT Patrick en tant que délégué titulaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité :

- Monsieur BIGOT Patrick comme représentant titulaire au sein de la CLECT.
- Monsieur COZIEN Denis comme représentant suppléant au sein de la CLECT.

La présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes Cœur de France.

8. Questions et informations diverses.

- **Appel à manifestation d'intérêt (AMI)** : Dans le cadre de la démarche alimentaire du Pays Berry Saint-Amandois, la commune a déposé un dossier de candidature pour un accompagnement individualisé de la restauration collective. L'accompagnement va se décliner sous deux formes :
 - ❖ L'entrée dans la démarche Mon Restau Responsable.
 - ❖ Un accompagnement technique par le prestataire Bio Centre désigné par le Pays Berry Saint-Amandois.
- **Jurés d'assises** : Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu à la Mairie de Saint-Amand-Montrond le mercredi 17 juin à 14 h30, Madame Dominique MOUZÉ représentera la commune de Drevant.
- **Club Moto Verte Drevant-La Groutte** : Monsieur William VALLADEAU, Président du Club Moto Verte sollicite la commune pour organiser une course sur prairie sur la plaine de la commune le dimanche 20 septembre 2026. Le conseil municipal donne son accord.
- **Courrier ARF** : L'ARF organise une réunion pour les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris une rencontre le mardi 09 juin 2026 de 15 h à 17 h à la Salle Condé du Centre Socio Culture, à Orval. Monsieur Pascal LAMY ET Madame Gislaine PHILIPPON représenteront la commune.
- **Association Ville à Joie** : La date du 07 octobre 2026 a été réservée pour accueillir un évènement « Ville à Joie » sur la commune de Drevant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30 et ont signé le Maire et la secrétaire de séance.

Remarques éventuelles :

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Patrick BIGOT.

Milka LANGLOIS.